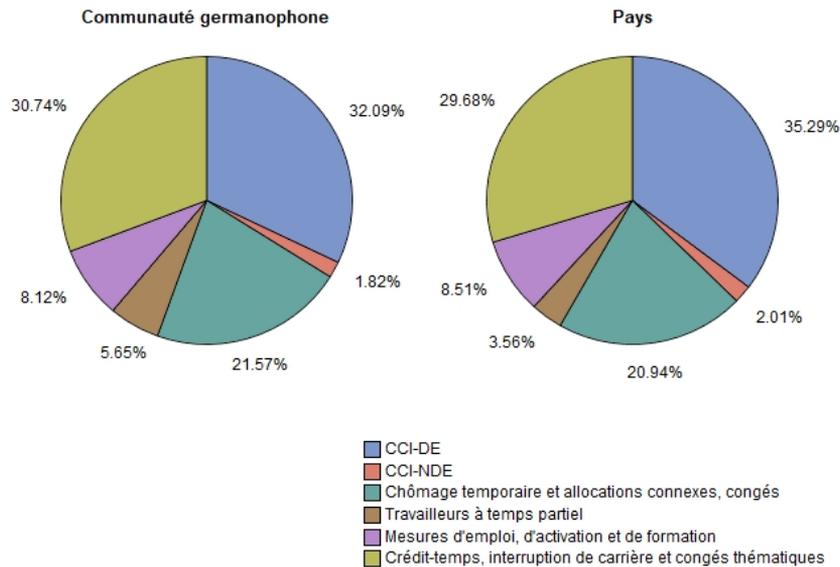


Communauté germanophone



Indicateurs du marché de l'emploi	Nombre	% par rap. au pays
Population en âge de travailler (1)	50.067	0,7
Assurés contre le chômage (2)	26.991	0,7
Travailleurs qui habitent dans le ressort du bureau du chômage (3)	16.883	0,5
Taux du chômage (4)	4,4	

Vision globale 2022	Nombre / Montants	% par rap. au pays
Décisions de non-admissibilité au droit aux allocations (5)	179	0,5
Sanctions notifiées au cours de l'année (6)	319	0,6
Suspensions et exclusions dans le cadre de l'activation du comportement de recherche d'emploi (7)	54	3,5
Montants des paiements introduits par les OP (chômage avec ou sans compl. d'entreprise) - en millions d'EUR 2021	37,3	0,5
Montants des paiements introduits par les OP (chômage avec ou sans compl. d'entreprise) - en millions d'EUR 2022	30,4	0,5

Profil des personnes indemnisées (moyenne annuelle 2022)			Nombre	% par rap. au pays	
Chômeurs indemnisés (CCI-DE et CCI- NDE)	CCI-DE	Après prestations de travail	1.079	0,5	
		Après études	69	0,3	
		Travailleurs à temps partiel volontaire	142	0,8	
		Chômage avec complément d'entreprise	53	0,5	
		Allocation de sauvegarde	8	0,4	
		CCI-DE, travailleurs d'arts	1	0,1	
		Hommes	723	0,4	
		Femmes	630	0,5	
		Chefs de ménage	329	0,4	
		Isolés	432	0,5	
		Cohabitants	592	0,5	
		Total	1.353	0,5	
		CCI-NDE	Travailleurs à temps partiel volontaire	31	1,2
			Chômage avec complément d'entreprise	41	0,3
Chômeurs âgés	3		1,0		
CCI-NDE: aidants proche (ou dispense pour difficultés sociales et familiales)	1		0,3		
Total	77		0,5		
Chômage temporaire et allocations connexes, congés	Chômeurs temporaires	870	0,5		
	Parents d'accueil	14	1,7		
	Période non rémunérée dans l'enseignement	16	0,6		
	Vacances jeunes	7	0,2		
	Vacances senior	1	0,3		
	Congés: soins d'accueil	1	0,7		
Travailleurs à temps partiel	Travailleurs à temps partiel avec maintien de droit et AGR	233	0,8		
	Travailleurs à temps partiel volontaire avec AGR	5	1,3		

Profil des personnes indemnisées (moyenne annuelle 2022)			Nombre	% par rap. au pays
Travailleurs à temps partiel	Total		238	0,8
Mesures d'emploi, d'activation et de formation	Programmes d'activation	Activa - réglementation régionale	1	0,0
		SINE	44	0,6
	Mesures pour travailleurs		56	1,9
	Mesures de formation	Formation professionnelle	199	0,9
		Reprise d'études ou suivre une formation (autre que formation professionnelle)	4	0,0
		Autres	33	62,6
Mesures dans le cadre du développement du statut unique	Allocation en compensation de licenciement	5	0,5	
Dispenses d'IDE particulières	Activités ALE ou APS		16	1,4
Crédit-temps, interruption de carrière et congés thématiques	Interruption de carrière	Avec allocations	528	1,4
		Sans allocations	3	0,4
		Total	531	1,4
	Crédit-temps	Avec allocations	392	0,4
		Sans allocations	22	0,4
		Total	414	0,4
	Congés thématiques	Avec allocations	340	0,3
		Sans allocations	11	0,2
		Assistance médicale	22	0,1
		Congé parental	329	0,4
		Congé pour soins palliatifs	1	0,3
		Total	352	0,3

(1) Population au 1er janvier 2022 âgée de 15 à 64 ans inclus (source: Statbel).

(2) Il s'agit des assurés contre le chômage au 30 juin 2021. Ils comprennent:

a. Les travailleurs ayant cotisé le 30 juin 2021 à la sécurité sociale, secteur chômage (source: calculs ONEM sur la base de données ONSS et ORPSS et sur la base de données INAMI pour les travailleurs frontaliers entrants);

b. Les CCI demandeurs d'emploi inoccupés, les travailleurs à temps partiel volontaire demandeurs d'emploi et les demandeurs d'emploi avec complément d'entreprise, payés en juin 2021 (source: ONEM);

c. Le travail frontalier sortant au 30 juin 2021; le travail frontalier entrant a été déduit de la rubrique a (source: estimations sur la base de données INAMI).

(3) Les travailleurs ayant cotisé le 30 juin 2021 à la sécurité sociale, secteur chômage (source: calculs ONEM sur la base de données ONSS et ORPSS pour les travailleurs et sur la base de données INAMI pour les travailleurs frontaliers entrants).

(4) Les CCI demandeurs d'emploi inoccupés, les travailleurs à temps partiel volontaire demandeurs d'emploi et les demandeurs d'emploi avec complément d'entreprise, payés en juin 2022 (source: ONEM) divisés par le nombre d'assurés contre le chômage au 30 juin 2021 (source: calculs ONEM sur la base de données ONSS et ORPSS pour les travailleurs, de données ONEM pour les chômeurs et de données INAMI pour les travailleurs frontaliers).

(5) Le nombre de décisions en matière de non-admissibilité sur la base de travail ou d'études insuffisants ou suite à un dossier incomplet ou tardif.

(6) Avertissements, sanctions sans sursis, sanctions avec sursis partiel ou complet pour chômage dépendant de leur propre volonté, pour fausse déclaration ou pour travail ou revenu non déclaré et pour indisponibilité passive.

Du fait de la 6ème réforme de l'état, la compétence décisionnelle relative aux sanctions pour indisponibilité active ou passive a été transférée aux régions. La compétence décisionnelle concernant les sanctions pour chômage volontaire ainsi que les sanctions administratives est restée au niveau fédéral. La région statistique est déterminée en fonction du domicile de la personne sanctionnée sauf pour les sanctions prononcées par les régions. Dans ce cas, la région statistique est celle de l'autorité régionale qui a pris la décision.

(7) Sanctions pour indisponibilité active (voir également note 6).